

# AUTOUR DE «LA FRANCE INVISIBLE»

ouvrage dirigé par Stéphane BÉAUD, Joseph CONFAVREUX  
et Jade LINDGAARD paru aux éditions La Découverte en octobre 2006  
Texte de Jade Lindgaard, journaliste aux *Inrockuptibles*, co-auteur de l'ouvrage


**Texte communiqué à l'occasion de la rencontre-débat du jeudi 25 janvier 2007,  
organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.**

## Qu'est-ce que l'invisibilité ?

Parler de France invisible, c'est poser la question de la représentation de la société française au double sens du terme : sa visualisation et ses institutions. C'est poser la question d'un pays qui ne ressemble pas à celui auquel les candidats à l'élection présidentielle prétendent s'adresser.

La « France invisible », c'est l'ensemble des populations qui, malgré leur nombre, sont masquées, volontairement ou non, par les chiffres, le droit, les discours politiques, les représentations médiatiques, les politiques publiques, les études sociologiques. Ou celles qui se retrouvent enfermées dans des catégories dépassées qui occultent leurs conditions d'existence. Par exemple, c'est le fait que la proportion de précaires est plus élevée dans le public que dans le privé, que de plus en plus de personnes ne demandent pas les prestations sociales auxquelles elles ont droit, que la plupart des SDF ont une adresse, que la moitié des adolescents qui se suicident s'interrogent sur leur identité sexuelle, que les licenciés du secteur industriel qui retrouvent un emploi connaissent quasiment systématiquement une perte de revenus, que les femmes au foyer sont souvent des chômeuses dissimulées, qu'un ouvrier non qualifié a deux fois et demie plus de risques de décéder avant 60 ans qu'un ingénieur, que les procédures engagées pour discriminations aboutissent rarement, que la rénovation urbaine détruit aussi des bâtiments en bon état et améliore certains quartiers au détriment de leurs habitants.

Les « invisibles » ne sont pas les nouveaux prolétaires, ce n'est pas une classe sociale homogène, ni une catégorie scientifique étanche. Ce n'est pas un statut qui ouvre des droits particuliers, mais un ensemble de situations et de processus ordinaires qui conduisent à un sentiment de non-reconnaissance et de mépris social, de soumission au matraquage de l'habitude, de méconnaissance de ses droits. D'où une vulnérabilité, un isolement, une perception individuelle de phénomènes pourtant collectifs, des sentiments de honte et d'échec.



Parler d'invisibilité, c'est poser la question des modes de perception du monde social, qui semble ne poser problème qu'à partir du moment où il est rendu visible sur un mode spectaculaire : faut-il une scène pour que les phénomènes sociaux massifs soient repérés, identifiés, pris en compte ?

S'il y a des « invisibles », c'est qu'il y en a d'autres qui ne les regardent pas. Le membre d'un collectif d'aide aux exilés nous a confié lors d'un entretien que pour lui « aujourd'hui le combat démocratique c'est largement un combat pour l'interrupteur : le politique éteint le projecteur et les militants essaient de le rallumer ». Il évoquait alors la situation des migrants, notamment mineurs, regroupés aux abords de la gare de l'Est à Paris. Quand ce collectif a alerté la mairie de Paris à leur propos et dénoncé son indifférence, le cabinet du maire leur a répondu : « On ne veut pas de Sangatte à Paris. » Le collectif de soutien des exilés du X<sup>e</sup> arrondissement a répondu que de fait, c'était déjà une situation à la Sangatte, avant la construction du centre de la Croix-Rouge, et que c'était justement la raison pour laquelle il fallait agir. Réponse de la mairie : « Non, nous ne voulons pas de Sangatte. » Comme si ne pas voir était un mode de solution du problème.

L'invisibilisation passe aussi par la manière dont les médias parlent du social. Ainsi, un journaliste du 20 heures de TF1 qui avait tourné un sujet sur le séjour en montagne, grâce à une association, d'enfants qui ne partent jamais en vacances, n'a pas pu insérer dans son commentaire le chiffre qui était la raison pour laquelle il voulait faire ce reportage : un tiers des enfants ne partent jamais en vacances de l'année. Mais sa rédaction en chef a refusé : « Pas de chiffre, le spectateur n'aime pas les chiffres ». Son reportage est devenu une anecdotique chronique autour de jolies images d'enfants jouant dans la neige.

S'il y a des « invisibles », c'est aussi que parmi ces derniers il y a beaucoup de silencieux. Des gens qui ne s'expriment pas au nom de leurs conditions, qui ne revendiquent pas, ne manifestent pas. Nombreuses sont les raisons sociologiques, juridiques et psychologiques, du silence des invisibles. Ce mutisme joue pourtant fortement contre eux. Un témoignage recueilli dans la seconde partie du livre en apporte l'éclairante manifestation : conseiller d'un homme politique, l'homme explique que « ce qui a donné des informations ces dernières années, ce sont d'abord les mouvements politiques et sociaux ». Pourtant, on n'a encore jamais vu de manifestations de déclassés protestant contre leur déclassement, ni de victimes des inégalités sociales de santé défiler dans la rue pour un meilleur accès au service public hospitalier. Et bien imprudent celui qui croirait pouvoir déceler un vote homogène des « femmes à domicile », des « vieux pauvres » ou des « handicapés ». À l'inverse, la réticence des acteurs politiques à prendre en compte les émeutes de l'automne 2005 comme un mouvement social a par ailleurs démontré le degré de sélection qu'ils opèrent dans les événements qu'ils choisissent ou non d'entendre. Interrogé sur France-Info, l'ancien premier ministre socialiste, Lionel Jospin, à la question « que pensez-vous de l'idée d'organiser un Grenelle des quartiers

populaires ? » s'est alors fendu d'une réponse sans appel : « On ne va pas recevoir les délégués de ceux qui mettent le feu aux voitures ! »

Sentiment de honte (« Si vous déposez un dossier à la Banque de France, vous changez de catégorie humaine, vous vous retrouvez en marge de la société, rejeté de la société de consommation. Vous êtes mort », explique un surendetté qui refuse de solliciter l'aide de l'État pour s'en sortir), d'échec personnel, peur de déranger, découragement, méconnaissance de ses droits, difficulté à entretenir des contacts avec les services sociaux (« Je préfère me retrouver cul nu dans la rue plutôt que demander secours. C'est sans doute le côté "petit orphelin" de l'Assistance publique », commente un Rmiste potentiel qui refuse d'en faire la demande), isolement, intime conviction que l'injustice est inévitable (« Dès mon arrivée, j'ai bien vu que tous les Blancs étaient aux postes à responsabilité, et tous les Blacks et les Beurs à la chaîne de montage, mais pour moi c'était normal », se souvient un tourneur entré à l'usine au début des années 1980), matraquage de l'habitude (« Je me fais contrôler depuis que j'ai douze, treize ans. C'est une éducation qu'ils nous ont donnée », analyse un jeune médiateur de banlieue), dissuasion de faire valoir ses droits quand l'administration qui en ouvre l'accès est inaccessible (« Quand j'ai voulu déposer une demande de HLM, la mairie m'a répondu : "Vous, les gens du foyer, vous n'êtes pas prioritaires pour les appartements". Je n'y suis jamais retourné », raconte le résident d'un foyer de travailleurs), dimension normative du travail social qui exige de son public des comportements de nature à les faire entrer dans les cases de ses pré-requis... Les facteurs générant les situations d'invisibilité sont nombreux. Il y a ainsi l'invisibilité comme absence à soi-même et négation de sa condition sociale de dominé. Dans *Homme invisible, pour qui chantes-tu ?*, l'écrivain américain Ralph Ellison invente en 1947 un narrateur invisible aux autres et à lui-même : un jeune homme noir dans le sud ségrégationniste des États-Unis. « Je suis invisible, comprenez bien, simplement parce que les gens refusent de me voir. Comme les têtes sans corps que l'on voit parfois dans les exhibitions foraines, j'ai l'air d'avoir été entouré de miroirs en gros verre déformant [...] Cette invisibilité dont je parle est due à une disposition particulière des yeux des gens que je rencontre. Elle tient à la construction de leurs yeux internes, ces yeux avec lesquels, par le truchement de leurs yeux physiques, ils regardent la réalité ». Son personnage devient une figure éveilleuse de conscience et un miroir collectif, héros emblématique du mouvement à venir des Civil Rights. Mais peut aussi naître un geste revendicatif qui tient du coming out d'une identité collective constituée par le sentiment de ne pas être pris en compte. À la fin des années 1990, à Rome, les « désobéissants », militants italiens des centres sociaux, revêtent des tuniques blanches (« *tute bianca* ») pour signaler la présence de chômeurs, travailleurs précaires et immigrés dans leurs rangs lors des occupations de théâtres, de ministères et de plateaux de télévision qu'ils organisent<sup>1</sup>. Les combinaisons jetées une fois utilisées symbolisent les chômeurs sans statut que l'économie italienne a abandonnés.

1. En 1994, le maire de Milan, élu du parti de la Ligue du Nord, traite les occupants d'un centre social évacué de « fantômes ». Ces derniers réapparaissent aussitôt habillés de combinaisons blanches bien voyantes.

Ainsi cet hiver, les enfants de Don Quichotte ont en quelque sorte repris le travail de visibilisation des SDF entrepris par Médecins du monde quelques mois plus tôt, et réussi à faire entrer la question du mal-logement dans la campagne. Pour quels effets réels ? C'est toute la question et toute la limite d'une visibilisation qui ne serait que médiatique, spectaculaire.

En décembre dernier, après la publication des nouveaux chiffres du chômage par le gouvernement, le collectif « Les autres chiffres du chômage » a dénoncé l'existence de chômeurs invisibles, puisque « plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont exclus du chiffre officiel du chômage ». En septembre 2006, le chiffre officiel du chômage (« DEFM de catégorie 1 ») décomptait 2 172 000 demandeurs d'emploi. À la même date, le nombre total de personnes recensées par l'ANPE en tant que demandeurs d'emploi s'élevait à près de 4 450 000 personnes. Plus de la moitié des personnes inscrites à l'ANPE, soit 2 276 000 demandeurs d'emploi, ne sont donc pas comptabilisées dans les statistiques officielles. Selon eux, au cours de l'année 2006, la part de ces chômeurs invisibles dans le total des demandeurs d'emploi a dépassé pour la première fois 50 %, alors qu'elle n'en représentait que 10 % en 1982.

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, certains n'ont jamais été comptabilisés dans la statistique officielle. Il s'agit des chômeurs des DOM, de ceux qui recherchent un emploi temporaire ou à temps partiel et des personnes non immédiatement disponibles pour occuper un emploi. Depuis vingt ans de nouvelles catégories ont été écartées du chiffre officiel : les dispensés de recherche d'emploi et les demandeurs en « activité réduite ».

Les femmes et les chômeurs de 50 ans et plus sont particulièrement nombreux parmi ces chômeurs invisibles. Ainsi, les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes dans la statistique officielle du chômage, mais elles représentent plus de 60 % des demandeurs d'emploi hors chiffre officiel.

Dernier exemple, Alex Türk, le président de la CNIL, a annoncé la prochaine publication d'un rapport sur la pertinence ou non d'instaurer des outils de mesures des « minorités visibles » pour évaluer plus concrètement les contours des discriminations ethniques et racistes.

## Cas pratiques

Après les émeutes de l'automne 2005, Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, crut pouvoir célébrer les vertus pacifiantes de sa politique de rénovation urbaine, énorme chantier de démolitions, reconstructions et réhabilitations de logements sociaux dans les zones urbaines sensibles, en déclarant : « Dans les villes où la rénovation urbaine est bien entamée, il n'y a pas eu d'émeutes »<sup>2</sup>. Entamé

2. *Le Figaro* 9 mars 2006.

en 2003, centralisé par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), le programme doit courir jusqu'en 2013. À terme, il devrait toucher près de 3 millions de personnes, remodeler 400 quartiers et coûter au moins 21,5 milliards d'euros.

Pourtant, le chercheur Hugues Lagrange livre l'observation suivante : « Quand on examine la localisation des 62 premières conventions ANRU qui ont été signées en juillet 2005, sachant que 67 autres projets ont fait l'objet de conventions ultérieurement, on réalise que nombreuses parmi les communes impliquées dans ces conventions ont été touchées par les violences urbaines au mois de novembre [2005]. Les premières dispositions prises par l'ANRU ont contribué à accroître la vulnérabilité de la population des ménages les plus précaires de ces quartiers d'habitat social<sup>3</sup>. »

Dans un rapport<sup>4</sup>, commandé par le Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU mais non publié à ce jour, les sociologues Jacques Donzelot et Renaud Epstein notent que, pour les villes – Montfermeil, Reims, Nantes et Dijon – dont ils ont étudié de quelle manière elles avaient impliqué leurs habitants dans la conception de leur projet de rénovation urbaine, « force est de constater qu'en aucun cas, on ne trouve une participation digne de ce nom ». Information remontée jusqu'à l'Agence à diverses reprises par d'autres biais mais restée sans effets. Il est vrai qu'accorder la présidence du comité de suivi de l'ANRU à Yazid Sabeg, homme d'affaires proche de Claude Bébéar, de Philippe Douste-Blazy et... de Jean-Louis Borloo n'est pas la meilleure garantie d'indépendance.

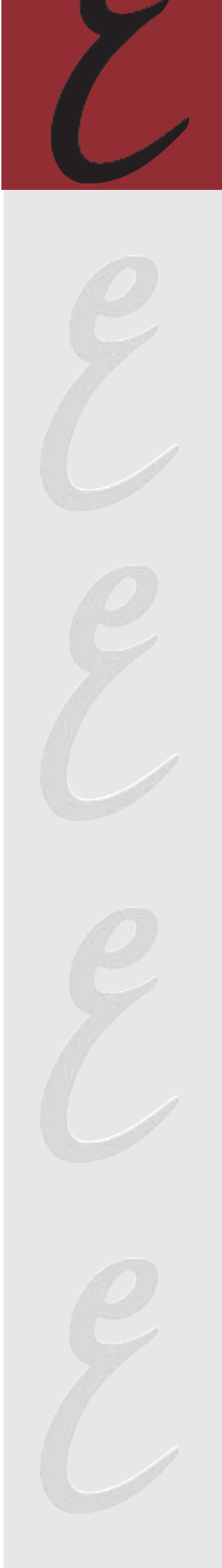
Le pilier de la rénovation urbaine, c'est le principe très consensuel de mixité sociale, qui considère que la concentration sur un même quartier de populations en difficultés produit des effets socialement destructeurs. Seules quelques voix très minoritaires l'accusent de masquer une volonté d'« épuration sociale » en autorisant les maires à gérer des « quotas de pauvres » sur leur commune en fonction de seuils de tolérance supposés.

En 2006, il est encore trop tôt pour tirer le bilan de la rénovation urbaine et juger de ses effets involontaires en matière d'éviction sociale et de relégation. S'ils ne sont pas systématiques, il existe néanmoins déjà quelques indices inquiétants : dégradation des quartiers concernés, relogement des habitants dans des logements parfois plus petits et plus chers, pression exercée sur les locataires, campagnes de stigmatisation de populations vulnérables... autant d'éléments qui créent frustrations et sentiments d'humiliation chez certains locataires délogés de chez eux malgré eux.

Au Val-Fourré parfois plus qu'ailleurs, la rénovation urbaine a brutalisé des personnes socialement vulnérables, traitées sans considération comme les variables d'ajustement de spectaculaires projets de réaménagement urbain. Une violence presque indécélable, indéchiffrable, les chiffres astronomiques, les acronymes intimidants (ANRU, ZUS, OIN, GPV, etc.), la complexité des

3. Sous la direction de Hugues Lagrange et Marco Oberti, *Émeutes urbaines et protestations, une singularité française*, Presses de Sciences-Po, 2006.

4. Centre d'étude, de documentation et d'observation sur les villes, *Rénovation urbaine et implication des habitants : notes pour un état des lieux et propositions pour une méthode future*, janvier 2006.



mille-feuilles juridiques, l'isolement des familles, leur méconnaissance de leurs droits et le discours des acteurs, persuadés des effets bénéfiques du processus. Force est de constater que tous les habitants ne pâtissent pas de cette politique. À chaque démolition de barres, les journaux regorgent de témoignages de locataires satisfaits de leurs nouvelles conditions de vie. La rénovation urbaine est avant tout pensée comme un moyen d'améliorer leur existence.

Terrain d'émeutes en 1991 suite à la mort de Youssef Khaïf, tué d'une balle dans la nuque par un policier, ce quartier de 23 000 habitants reçoit depuis le début des années 1980 une attention particulière des pouvoirs publics. Les démolitions y ont commencé dès 1992, touchant jusqu'à 750 logements entre 2000 et 2004. En août 2003, la loi Borloo d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, crée un guichet unique, l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) désormais chargé de piloter à l'échelle centrale les projets de réhabilitation des quartiers en difficultés. Il s'agit, au nom de la mixité sociale, d'organiser la démolition de la partie la plus dégradée du parc HLM et sa reconstruction mais de manière à permettre une diversification de la population des quartiers dits sensibles. Alors qu'on démolit majoritairement des HLM à faibles loyers, on reconstruit surtout des loyers modérés et intermédiaires. Le renouvellement du parc passe aussi par des opérations d'accession à la propriété.

Le 10 juin 2005, la ville de Mantes-la-Jolie signe une convention avec l'ANRU, pour un montant de 260 millions d'euros. Elle prévoit 1 149 logements à démolir d'ici 2008, dont 904 au Val-Fourré et 246 à Mantes-la-Ville, municipalité mitoyenne et membre de la communauté d'agglomération. L'objectif est de faire passer le Val-Fourré de 85 % de logements sociaux à 82 %. L'ANRU accorde ses financements selon des critères plus ou moins précis : la cohérence du projet, son opérationnalité, sa capacité à diversifier le quartier socialement et à améliorer ses équipements publics, la concertation avec les habitants et surtout le respect de la règle du « un pour un » : pour un logement social abattu, un autre doit être reconstruit, condition indispensable de garantie que les mairies ne profiteront pas de l'ANRU pour exiler hors de leurs territoires leurs habitants les plus nécessiteux.

Première surprise à la lecture de la convention signée par la municipalité de Mantes-la-Jolie : seuls 23 PLUS (prêts locatifs à usage social) et 22 PLUS-CD (prêts locatifs à usage social construction-démolition) sont programmés à la reconstruction, ainsi que 113 logements « contribuant à la diversité de l'habitat », alors que plus de 900 logements doivent disparaître. La convention reconnaît que seuls 10 % des logements démolis seront reconstruits sur les sites concernés par des opérations de renouvellement urbain (au Val-Fourré et à Mantes-la-Ville), mais que le reste devra l'être sur l'agglomération et ailleurs dans le département. Mais où exactement ? Impossible de le savoir car la convention a été signée et l'argent engagé sans cette information. Le document se

contente d'indiquer que « des précisions devront être apportées sur la localisation des 140 reconstructions sur l'agglomération, sur la localisation de 307 reconstructions sur le département des Yvelines » : cela fait 447 logements sociaux perdus dans la nature ou presque. Car comment s'assurer que ces logements ont bien été construits si l'on ne sait même pas où ils étaient supposés l'être ?

En réalité, la convention ANRU de Mantes-la-Jolie contient une grosse erreur : contrairement à ce qui y est affirmé, la ville ne respectera pas la règle du « un pour un ». Dominique Braye, président de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY) et sénateur des Yvelines – c'est lui qui, en avril 2006, a rapporté au Sénat l'amendement allégeant la contrainte de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), en intégrant dans le calcul du taux de 20 % de logements sociaux obligatoires les logements en accession à la propriété – l'a reconnu dans le rapport d'étape du Programme local de l'habitat intercommunal du Mantois (PLHI) : « En ce qui concerne le projet de rénovation urbaine, je tiens à souligner la particularité de ce programme qui consiste à démolir 1 149 logements et à en reconstruire 784 dans notre agglomération [soit un déficit de 365, presque un tiers du total des démolitions, NDLR]. L'État nous a permis de déroger à la règle du un pour un<sup>6</sup> ».

Certaines municipalités ont ainsi droit à un traitement de faveur, et reçoivent, en violation complète de l'un des principes fondateurs – et constamment affiché – de l'ANRU, l'autorisation de démolir plus qu'elles ne construisent.

Alors, mixité sociale ou « écrémage » des habitants ? Dans le même document, un schéma illustrant « le processus de paupérisation du Val-Fourré » dessine un lien de causalité directe entre la « spécialisation du Mantois en territoire d'accueil des personnes en difficulté » et l'item final, tracé en grosses lettres : « Dégradation progressive de l'image. » De quoi alimenter les inquiétudes de ceux qui voient derrière cette rénovation urbaine une volonté d'« épuration sociale ».

Le conseil municipal du 30 janvier 2006 a ainsi dérapé, comme le rapporte Joël Mariojous, conseiller Decil (Démocratie citoyenneté locale, apolitique), avec des propos ouvertement racistes tenus dans le public : « On ne va pas mettre des bougnoules dans les logements sociaux du centre ville ! », « De toute façon, qu'est-ce que c'est que ces gens-là, c'est des rats ! », « Fais pas attention à cette race-là. » Ali El-Manani, habitant de Mantes-la-Jolie et membre de la Coordination contre la démolition des quartiers populaires, sort alors de la salle en signe de protestation. Et s'entend traiter de « sale arabe » par une militante connue de l'UMP locale, qui s'excuse ensuite par lettre. Lors d'une réunion publique sur le plan local d'urbanisme, au gymnase Danton en 2004, Pierre Bédier, alors conseiller général, avait déclaré que le Val-Fourré, c'est « le quart-monde ».

Depuis 2005, le maire de Mantes la jolie, c'est Michel Viale, mais l'homme fort du coin, reste son prédécesseur, Pierre Bédier, surnommé le « Kennedy du 78 », maire de 1995 à 2002, président du conseil général, député, président du

6. Document d'évaluation à mi parcours du programme d'actions du PLHI, 20 mai 2005, p. 42

conseil d'administration d'Epamsa – l'opérateur de la rénovation urbaine à Mantes-la-Jolie –, ancien président de l'Opievoy (Opac interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines), et ancien secrétaire d'État aux projets immobiliers de la justice, démissionnaire de son poste après sa triple mise en examen (corruption passive, recel d'abus de biens sociaux, favoritisme) dans une affaire de marché public truqué.

En tant président d'Epamsa, il est chargé de la réalisation de l'Opération d'intérêt national (OIN) Seine Aval programmée pour les 30 ans à venir. Dans les années 1960, les OIN ont permis la construction des villes nouvelles. Réalisation de logements, d'infrastructures routières et ferroviaires, ouverture d'une université, d'un parc de 30 hectares, d'espaces de bureaux, évocation d'un métro de Mantes : il veut faire de la vallée de la Seine un pôle économique et résidentiel entre la Normandie et le quartier d'affaires de La Défense. Dans la bouche de Pierre Bédier, cela donne : « La Vallée de Seine a connu les "Trente Glorieuses", de 1945 à 1975. Ensuite, nous avons eu les "Trente Patouilleuses", de 1975 à 2005, avec la désindustrialisation, les violences, la crise des banlieues... Il est temps de passer aux "Trente Heureuses". On doit faire monter la Vallée de Seine dans le bon train<sup>7</sup>. » C'est dire si les maires des environs ont un urgent besoin de se défaire du stigmate qui pèse sur certains quartiers et de revaloriser ainsi leur territoire pour y attirer les entreprises et les classes moyennes.

### Sartrouville

À Sartrouville, deuxième plus grande ville des Yvelines après Versailles, deux cités HLM côtoient résidences privées et pavillons : les Grands Chemins, bordant l'ancien boulevard Lénine débaptisé, et les Indes, classée « zone urbaine sensible ». Dans le cadre du projet conventionné par l'ANRU le 15 mars 2006, 523 logements doivent y être démolis. Le coût total de l'opération s'élève à 182,4 millions d'euros, dont 19 millions d'euros pour les seules démolitions<sup>8</sup>. Elle devrait se solder par la perte nette de 233 logements sociaux sur la ville. En effet le maire (UMP) Pierre Fond a annoncé que les logements détruits sur les Indes devraient être « reconstruits en majorité sur d'autres communes. Sartrouville compte 30 % de logements sociaux, selon les calculs de l'État, alors que la loi fixe un objectif de 20 %. Cette opération permettra ainsi de mieux répartir l'offre de logements sociaux et d'éviter de les concentrer sur une seule commune<sup>9</sup> ». Pour l'instant, aucune reconstruction n'est annoncée sur le site. Pour le relogement des habitants, le maire compte donc sur les villes voisines de Montesson et Chatou<sup>10</sup>. Mais Christian Murez, maire (UMP) de Chatou, s'est empressé de s'y opposer : « Le maire de Sartrouville s'est beaucoup avancé. Nous n'avons rien arrêté du tout (Et même si nous étions d'accord, où allons nous mettre ces logements sur Chatou ? Nous n'avons plus de

7. Interview au *Courrier de Mantes*, 18 janvier 2006.

8. Dossier financier de la mairie de Sartrouville transmis à l'ANRU pour la réunion du comité national d'engagement du 27 octobre 2005.

9. *Sartrouville*, supplément Anru du journal municipal, juin 2006.

10. *Le Courrier des Yvelines*, 30 mars 2005.

place disponible<sup>11</sup>. » En juin 2006, une habitante des Indes dont le bâtiment va être abattu s'inquiète : elle a visité et accepté un appartement au Pecq, riche commune voisine, mais la mairie a refusé son dossier car elle est en congé parental, insuffisante garantie à leurs yeux de sa solvabilité. Où vont pouvoir se reloger les expulsés des Indes ?

Yasmina Kheladi, 42 ans, habite au 2<sup>e</sup> étage de l'une des trois tours à démolir. Son appartement est spacieux et en parfait état. Pour cause : en 1998 les tours 14, 15 et 16 ont été entièrement réhabilitées. Electricité, plomberie, carrelages, portes blindées, interphones, boîtes aux lettres, doubles-vitrages, bancs devant l'entrée du bâtiment, etc., les travaux d'une ampleur considérable – seize bâtiments, espaces verts, voiries –, engagés à partir de 1991, ont coûté 350 millions de francs<sup>12</sup> et ne se sont achevés, avec la réfection des garages en sous-sol qu'en mars 2005.

En guise de concertation, le maire a organisé une réunion d'information en septembre 2005 à 20 h 30 au théâtre Gérard-Philipe, en centre-ville. Mais les transports en commun vers le plateau s'interrompant à 21 heures, tous ceux qui n'ont pas de voiture n'ont pu faire le déplacement. Ceux qui y assistèrent se souviennent de la mise en garde de l'édile : « Réfléchissez bien : si vous refusez mon projet, la ville perdra 180 millions d'euros. »

Zora Belhadj est l'une des premières habitantes des tours à avoir été relogées. Elle habite désormais à quelques dizaines de mètres, dans un logement plus petit, en rez-de-chaussée. Elle n'en n'est pas satisfaite (« c'est sale, j'ai vu des rats »), mais c'est son mari, titulaire du bail, qui a fait la visite. Une voisine : « Il m'a dit qu'il avait eu tellement peur de quitter les Indes et de se retrouver dans une ville qu'il ne connaissait pas qu'il a accepté le premier logement qu'on lui proposait. » Il a 71 ans et habite le quartier depuis quarante ans.

Location de camions, de main-d'œuvre, les frais des rénovés sont pris en charge par leurs bailleurs. Mais les sociétés auxquelles ils ont recours ont mauvaise presse depuis que quatre déménageurs ont été arrêtés par la police en flagrant délit de vol. Alors certains locataires transfèrent eux-mêmes leurs biens, carton par carton, pour ralentir au maximum la procédure.

Selon l'ancien préfet des Yvelines, Bernard Niquet<sup>13</sup>, il faudrait construire 6 000 logements par an, non comprises les opérations de démolitions-reconstructions, pour répondre aux besoins du département.

Malgré leur colère de ne pas avoir été associés aux projets, les habitants du Val-Fourré, de Sartrouville, et des autres quartiers concernés par la rénovation urbaine ont au moins la garantie d'être relogés. Mais pour d'autres, la situation risque de devenir dramatique. C'est la loi d'airain des mathématiques : détruire des logements sociaux avant de les reconstruire et reloger en priorité les habitants des bâtiments voués à la démolition rallongent d'autant le temps d'attente des personnes qui ont déposé une demande de logement social. En 2006, elles sont environ 900 000. Sachant qu'à ce jour, au moins 200 000 habitations doi-

11. *Le Courrier des Yvelines*, 20 avril 2005.

12. *Le Parisien*, 2 décembre 1993.

13. *Le Courrier de Mantes*, 29 juin 2005.



vent être abattues dans le cadre de l'ANRU, les mal-logés auront-ils jamais accès au logement social ?

Les plus mal lotis des mal-logés disposaient jusqu'ici d'un dernier recours : le « contingent préfectoral », permettant aux représentants de l'État de procéder à des relogements dans les logements qu'ils peuvent attribuer à leur guise. Mais un incident récent inquiète les associations : lors d'une réunion au printemps 2006, un préfet francilien, interpellé sur le cas de familles mal-logées de son département, a répondu ne pas pouvoir intervenir à cause des contraintes exercées sur le contingent préfectoral par les relogements prioritaires induits par la rénovation urbaine. Son interlocuteur lui demande quel pourcentage de son parc est bloqué de ce fait. « À terme, répond-il, je pense que tout le contingent sera employé par la rénovation urbaine. »

Jade Lindgaard, journaliste aux *Inrockuptibles*